

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE GRENOBLE

DATE : 03/11/98
N° DE DEPOT : 5812
R.C.S. GRENOBLE : 069 502 433
N° DE GESTION: 69 B 0243

BORDEREAU INPI -DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

-----Nom et adresse de la Société -----
TELEM

16 RUE DE L ETANG
38610 GIERES

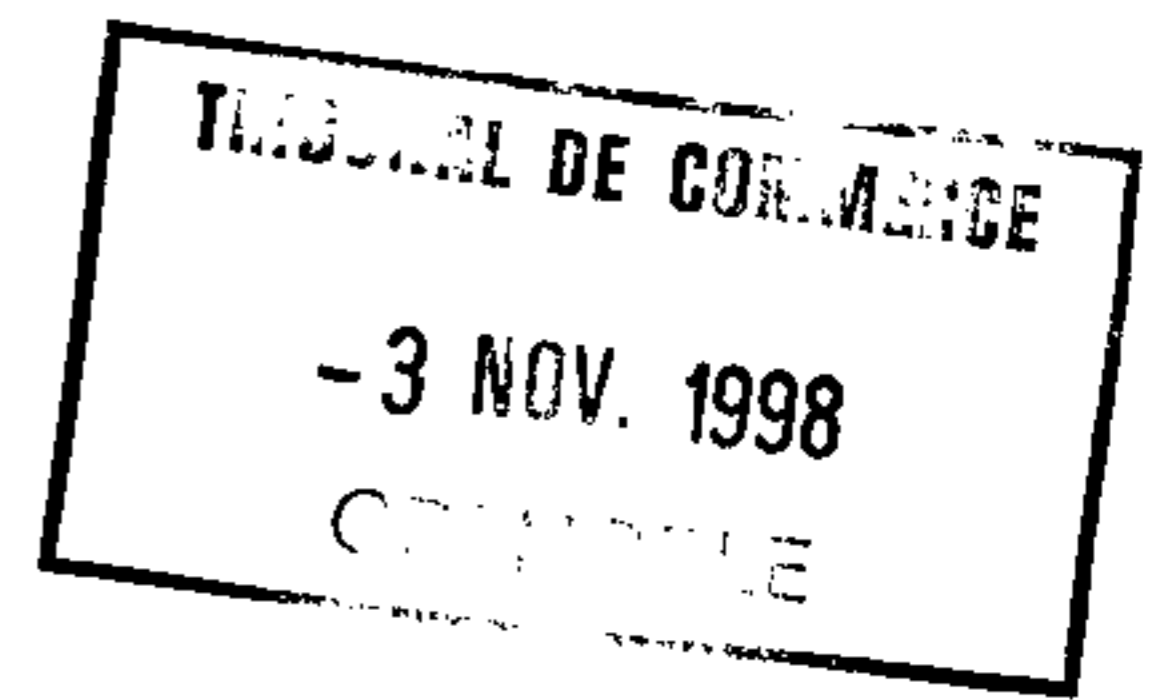
Nous soussigné greffier du Tribunal de Commerce de GRENOBLE avons déposé à la date ci-dessus au rang de nos minutes :

EXTRAIT (Assemblée ou Conseil) du 24/09/98

concernant la Société désignée ci-dessus et dont l'objet est le suivant:

Modification administration de la société

TELEM
Société Anonyme au capital de : 4.000.000 Francs
16, rue de l'Etang - 38610 GIERES
R.C.S GRENOBLE B 069 502 433



SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 24 SEPTEMBRE 1998

EXTRAIT

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT DIX-HUIT
Et le vingt-quatre Septembre,

Le Conseil d'Administration s'est réuni au siège de la Société ONET à MARSEILLE (13008) - 20, Traverse de Pomègues, à dix heures, sur la convocation de Monsieur Guy SEGURA, son Président.

Sont présents et ont signé le registre des présences:

- Monsieur Guy SEGURA
- Monsieur Max MASSA
- Madame Elisabeth COQUET-REINIER
- Monsieur Roland GRENET

Le Président constate que tous les Administrateurs en fonction à ce jour sont présents ou représentés, et qu'en conséquence, le Conseil peut valablement délibérer.

Puis le Président donne lecture du procès-verbal constatant les délibérations de la précédente séance, et celui-ci est adopté sans réserve par le Conseil.

Le Président rappelle au Conseil qu'il a réuni les administrateurs à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Démission d'un Administrateur,
-
- Questions diverses.

Démission d'un Administrateur

Le Président informe le Conseil de la démission de son mandat d'Administrateur présentée par Monsieur Pierre GRAND-DUFAY pour raisons de convenance personnelle, à compter du 18 Septembre 1998.

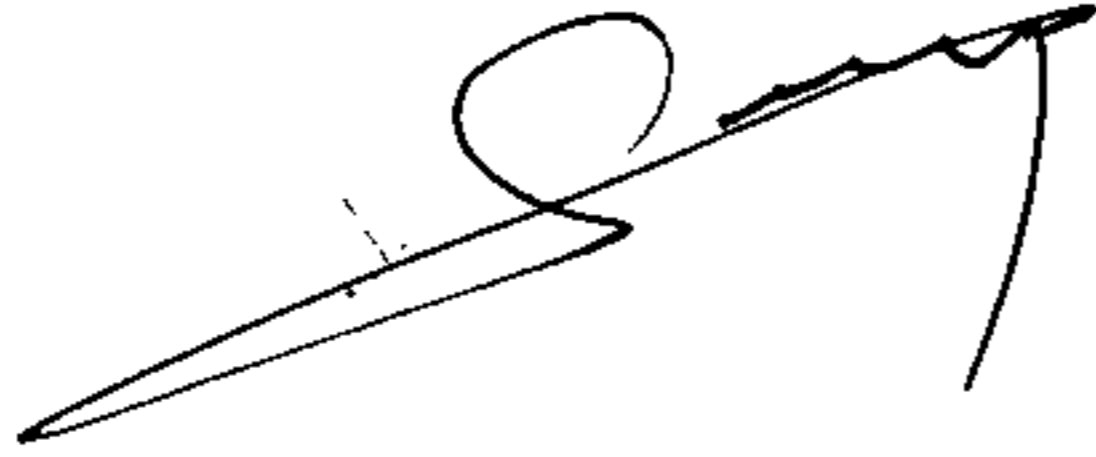
Le Conseil prend acte de cette démission, et décide de ne pas procéder pour l'instant au remplacement de l'Administrateur démissionnaire.

gf

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à dix heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par tous les administrateurs présents, pour valoir et servir ce que de droit.

Extrait certifié conforme à l'original le
Le Président Directeur Général
Monsieur Guy SEGURA

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Guy Segura', written in a cursive style. The signature is slanted upwards from left to right.